

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD48

présenté par
M. Noguès, rapporteur

ARTICLE 2

RAPPORT

A la deuxième phrase de l'alinéa 19, après le mot et le signe :

"migrations, ",

insérer le mot et le signe :

"fiscalité, ".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à reconnaître l'importance des questions fiscales dans la politique de développement.